

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** 23 (2011)  
**Heft:** 90

**Artikel:** Réorientation de l'axe de la solidarité  
**Autor:** Schipper, Ori / Uhlmann, Björn  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-552056>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Francesca Palazzi

# Réorientation de l'axe de la solidarité

**En instaurant la loi sur l'assurance-maladie voilà quinze ans, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'une réforme importante. Le compromis trouvé à l'époque constitue maintenant un blocage, estime le politologue Björn Uhlmann.**

**Vous avez analysé les débats parlementaires qui ont précédé l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaMal) en 1996 et écrivez dans votre nouveau livre que les partis politiques sont parvenus à un compromis particulier. En quoi est-il si particulier ?**

La réforme de la loi précédente datant de 1911 était inscrite à l'agenda politique depuis les années 1970 et est devenue urgente à force de projets avortés. A la fin des années 1990, le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti socialiste (PS) et le Parti libéral-radical (PLR) ont fait front commun malgré des positions différentes. Alors que le PS s'engageait pour une solidarité entre assurés, le PLR privilégiait le frein des coûts. L'obligation pour toute la population de s'assurer, qui succédait aux assurances collectives des classes socioprofessionnelles et qui devait stimuler la concurrence sur le marché de la santé, arrangeait tout le monde.

**Plus de solidarité et en même temps une limitation des coûts ?**

«On est dans l'impasse: personne ne peut s'éloigner du compromis.»

Oui, cette idée a favorisé le consensus entre le PS, le PDC et le PLR, mais les débats ont été vifs au Parlement. L'Union démocratique du centre (UDC) n'était pas d'accord, mais a perdu parce que la nouvelle loi a été approuvée en votation populaire.

En comparaison avec la loi précédente, la LaMal signifie une réorientation de l'axe de la solidarité. Auparavant, les primes étaient différentes entre hommes et femmes, alors que maintenant elles sont semblables pour les deux sexes d'un certain groupe d'âge.

**La solidarité s'est donc étendue avec l'obligation de s'assurer, mais les coûts ont augmenté. Le PLR s'est-il trompé ?**

Non, car à l'époque il pensait qu'avec des mesures organisationnelles et une forte concurrence, les coûts étaient maîtris-

sables. Sinon, le PLR ne serait pas entré dans la coalition. A posteriori, on constate que le PLR a sous-estimé la hausse des prestations et les progrès techniques réalisés en médecine.

**Dans quel domaine le PS a-t-il fait des concessions ?**

En Suisse, le système d'assurance-maladie comprend des composantes sociales, mais en termes de financement, il est resté un système libéral marqué par l'économie de marché. En comparaison avec d'autres pays européens, le système suisse est un mélange des genres.

**Votre analyse permet-elle de faire des projections pour l'avenir de notre système de santé ?**

La politique élaborer toujours des projets dans le domaine de la santé. Pourtant, depuis l'introduction de la LaMal, les tentatives de réformes ont échoué. On se trouve dans une impasse, car personne ne peut s'éloigner du compromis qui a été si difficile à trouver. Les réformes susceptibles d'aboutir se font dans des secteurs peu sensibles politiquement et qui ne remettent pas en cause les valeurs fondamentales des partis. Des projets de réformes plus ambitieux ne seront envisageables que si des mutations importantes de pouvoir interviennent au Parlement ou si le spectre idéologique d'un parti change.

**Propos recueillis par Ori Schipper**

Björn Uhlmann est doctorant sous la direction de Dietmar Braun, de l'Institut d'études politiques et internationales de l'Université de Lausanne. Ensemble, ils ont écrit le livre *Die schweizerische Krankenversicherungspolitik zwischen Veränderung und Stillstand* (non traduit en français), paru aux éditions Rüegger.